

**Rapport d'évaluation de demande de
capacités incrémentales démarrant en 2023
entre la zone de marché France PEG et la
zone de marché Belgique ZTP-L sans
déclaration de demandes non- engageantes**

23-10-2023



Ce rapport est une évaluation conjointe de projets potentiels de capacités supplémentaires mené par

GRTgaz SA

6 rue Raoul Nordling
92270 Bois Colombes
France
Tel.: +33 1 55 66 40 00

E-mail : access-reseau-accueil@grtgaz.com

Fluxys Belgium NV

Kunstlaan 31
B-1040 Brussel
Belgium
Tel. : +32 2 282 77 77

E-Mail : marketing@fluxys.com



Table des matières

A.	Déclaration des demandes non- engageantes	4
B.	Evaluation de la demande	4
i.	Contexte	4
ii.	Liens avec les GRIPs, TYNDP, NDPs	4
iii.	Montant, perspective et durée attendus de la demande de capacité supplémentaire	4
C.	Conclusion pour le lancement ou non d'un projet/processus de capacité incrémentale	4
D.	Calendrier provisoire	5
E.	Dispositions provisoires pour la mise aux enchères des capacités existantes sur les Point d'Interconnexion concernés	5
F.	Frais	5
G.	Coordonnées des contacts	5

A. Déclaration des demandes non- engageantes

Conformément à l'art. 26 du règlement (UE) 2017/459, les gestionnaires de réseau de transport par ce rapport d'évaluation de la demande du marché ont donné aux utilisateurs du réseau la possibilité de soumettre des déclarations de demande non engageante pour quantifier le besoin potentiel de capacité supplémentaire. La période de soumission de part et d'autre de la frontière entre la zone de marché France PEG et la zone de marché Belgique ZTPL était du 3 juillet au 28 août 2023.

Au cours de cette période, aucune déclaration de demande non engageante concernant la frontière respective n'a été reçue par les GRT jusqu'à la date de publication du rapport.

B. Evaluation de la demande

i. Contexte

Comme indiqué ci-dessus, pour le cycle de capacité supplémentaire traité par ce rapport, aucune déclaration de demande de marché non engageante n'a été reçue. Par conséquent, une analyse de l'utilisation historique de la capacité entre les systèmes d'entrée-sortie respectifs pour étayer l'évaluation de la demande de capacité supplémentaire n'est pas nécessaire.

ii. Liens avec les GRIPs, TYNDP, NDPs

Aucun des GRIPs, TYNDP ou NDPs pertinents n'ont identifié un besoin pour de la capacité supplémentaire. Cette conclusion a encore été confirmée par le marché qui n'a pas soumis de demandes indicatives non-engageantes.

iii. Montant, perspective et durée attendus de la demande de capacité supplémentaire

Compte tenu des éléments mentionnés ci-dessus, il n'y a pas de demande de capacité supplémentaire identifiée provenant de déclarations du marché.

Par conséquent, les GRT supposent que, pour la période demandée, la disponibilité de la capacité de transport de gaz à la frontière du système entrée-sortie respective est actuellement suffisante pour couvrir les futurs besoins potentiels de capacité.

C. Conclusion pour le lancement ou non d'un projet/processus de capacité incrémentale

Compte tenu des éléments mentionnés dans les sections A et B de ce rapport, à ce stade, aucun motif n'est identifié pour envisager le démarrage d'un projet incrémental. Cela n'empêche pas les conclusions d'un prochain exercice d'évaluation de la demande. Par conséquent, pour les systèmes d'entrée-sortie abordés dans ce rapport, aucun

projet/processus de capacité supplémentaire ni aucune étude technique ne seront lancés sur la base de ce rapport d'évaluation de la demande du marché.

D. Calendrier provisoire

A ce jour, aucun projet incrémental ne sera initié. Le prochain processus incrémental débutera après l'enchère annuelle de capacité en 2025.

E. Dispositions provisoires pour la mise aux enchères des capacités existantes sur les Point d'Interconnexion concernés

Étant donné qu'aucun projet supplémentaire ne sera lancé sur la base de cette évaluation de la demande du marché, des dispositions provisoires ne sont pas nécessaires pour le moment.

F. Frais

Pour le cycle de capacité incrémentale abordé dans ce rapport, aucun des GRT n'a introduit de redevance pour l'évaluation et le traitement des indications de demande non engageante.

G. Coordonnées des contacts

Aurélie Jager

GRTgaz SA

6 rue Raoul Nordling

92270 Bois Colombes

France

Tel.: +33 1 55 66 40 00

E-mail: access-reseau-accueil@grtgaz.com

Ilse Guedens

Fluxys Belgium NV

Kunstlaan 31

B-1040 Brussel

Belgium

Tel. : +32 2 282 77 77

E-mail: marketing@fluxys.com